

## Projet Euromountains. Project – Thème 3 *INTERREG III C*

La défense et la gestion de l'espace rural  
fragile, des paysages et des ressources  
naturelles en zone de montagne

*Construction, restructuration et élargissement des  
alpagnes*



Date: 04/04/07  
Document final



PROJET CO-FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

## 1- Fiche de description du territoire

### Carte de situation

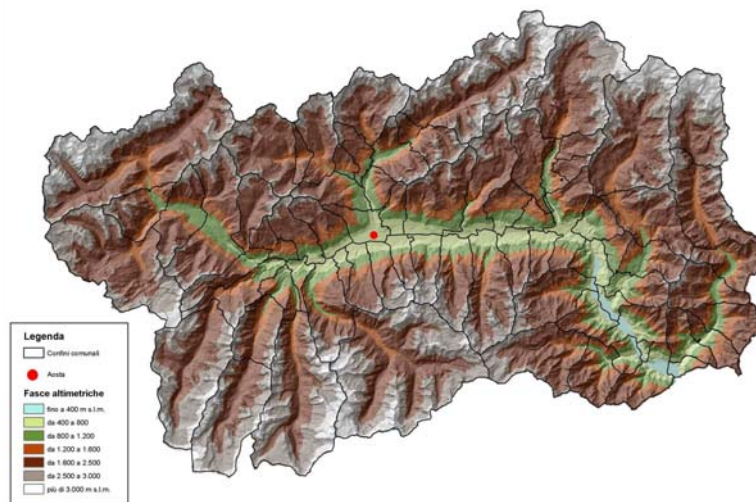


Figure 1 - La Région autonome Vallée d'Aoste

### 1/ Environnement géographique

#### L'élément caractéristique : la montagne

Le territoire de la Vallée d'Aoste est de 3.262 km<sup>2</sup>, dont :

- 40% au-dessus de 2.000 m
- altitude : minimum 310 m, maximum 4.800 m (altitude moyenne 2.100 m)
- 50% de forêts et pâturages
- 8,7% de l'espace habité toute l'année
- lus d'un cinquième classé réserve naturelle pour la conservation de la faune et de la flore
- 1.200 km de pistes de ski
- Massifs montagneux : Mont Blanc, Grand Combin, Mont Cervin et Mont Rose à nord et Grand Paradis au sud
- Climat alpin

### 2/ Dynamiques socio-économiques

#### Population et emploi<sup>1</sup>

- 122.868 résidents, dont 62.334 femmes et 60.534 hommes<sup>2</sup>
- 37,66 habitants / km<sup>2</sup>
- Evolution démographique positive (solde naturel -145, solde migratoire 1.255)<sup>3</sup>. Le solde migratoire positif est le signe que la Région exerce un certain degré d'attractivité. Pour ce qui concerne le solde naturel on peut observer, outre au fait qu'il est négatif, le fait qu'il est caractérisé par la vieillesse précoce et la féminisation de la population résidente.
- Taux d'activité (15-64 ans) : 68,5% (hommes 76,3%, femmes 60,5%)

<sup>1</sup> ISTAT

<sup>2</sup> Bilan démographique 2005

<sup>3</sup> Bilan démographique 2005

- Taux d'emploi (15-64 ans) : 66,3% (hommes 74,3%, femmes 57,9%)
- Taux de chômage: 3,2% (hommes 2,5%, femmes 4,3%)
- Occupation 54,8%
- Salarié 39,7%
- Non salarié (exploitant agricole, profession libérale...) 15,1%
- Agriculture 2,7%
- Industrie 14,1%
- Services 38,0%

Valeur ajoutée aux prix de base par secteur économique (année 2003) <sup>4</sup>:

- Agriculture, sylviculture et pêche : 1,57%
- Industrie, au sens strict du terme : 14,22%
- Bâtiment : 4,48%
- Commerce, hôtel et restaurants, transports et communications : 28,78%
- Courtaie, activités immobilières : 23,51%
- Autres activités de services : 27,44%

### **Activités et dynamiques économiques<sup>5</sup>**

En Vallée d'Aoste la plupart des terrains agricoles sont des pâturages (53.700 ha); les prés de fauche s'assurent la deuxième place en extension parmi les terrains agricoles (15.700 ha). Les vignes (510 ha) et les vergers (700 ha) représentent le secteur le plus important de l'activité agricole intensive ; 79.365 ha sont occupés par les forêts et 250 ha sont occupés par les châtaigneraies.

L'élevage est une activité spécialisée dans la production fromagère: chaque année sont produits environ 600.000 quintaux de lait: il sert à la fabrication du fromage, du beurre et du yaourt.

La politique industrielle s'est orientée vers la promotion d'industries à haute technologie, peu polluantes, ayant une production de qualité supérieure (articles sportifs, matériaux en résine, mémoires d'ordinateurs, supports magnétiques, appareils électroniques, appareillages de haute précision, écrans à cristaux liquides). Le secteur industriel en progression constante est celui du bâtiment et des travaux publics.

Le secteur tertiaire englobe l'ensemble des activités économiques ayant le plus grand nombre d'employés.

### **Description des principales activités économiques qui gèrent ou bien ont une incidence négative sur les espaces et les ressources (exploitation forestière, l'agriculture, les activités touristiques...)**

Le développement touristique génère une sensible fluctuation de l'intensité de la charge anthropique sur le système naturel et sur l'environnement en relation avec les différentes saisons de l'année (période de Noël, mois d'août, weekend du mois de janvier, février, mars et juillet).

La présence de haut niveau de trafic local, en conséquent de la structure diffuse des habitations et de la concentration des installations le long des voies de communications internationales, et le transport des marchandises sur les routes pour la France et la Suisse déterminent la présence des polluants, surtout dans la vallée centrale. Dans la ville d'Aoste, outre les polluants du trafic, il y a aussi la présence des polluants dû aux systèmes de chauffage.

---

<sup>4</sup> Istat, tirée du PreFin

<sup>5</sup> A. V. Cerutti, *Le pays de la Doire et son peuple*, Musumeci, Quart, 1995

### 3/ Description des qualités spécifiques de la zone en terme de paysage et de ressources naturelles

#### Description des défis locaux (pression de l'urbanisation, le changement climatique, la réduction des activités agricoles, la pression du tourisme de masse...)

Le changement des modalités d'utilisation du territoire a mène à une réduction de l'aménagement ordinaire de l'espace agricole et a génère l'augmentation des risques hydrogéologiques ;la distribution dans l'espace et dans le temps de la pression anthropique sur l'environnement aussi à changé.

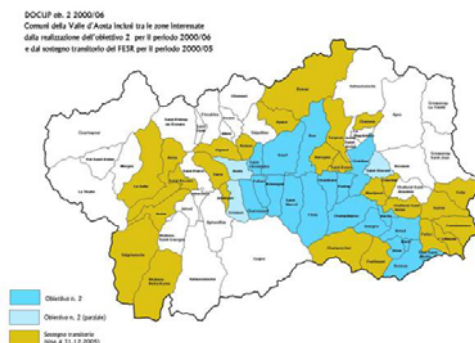
L'abandon agricole est lié à l'abandon du patrimoine immobilier qui détermine une perte économique et une perte du savoir faire dans l'aménagement des sols.

### 3/ Description de l'organisation politique et zonage

- Une Région (NUTS 2)
- 74 Communes (NUTS 5)
- 8 Communautés de montagne (LAU...)
- Aoste, chef-lieu régional
- 1 Parc national
- 1 Parc régional
- 9 réserves naturelles régionales
- 26 sites d'importance communautaires (SIC)
- 5 zones de protection spéciale
- Programme Leader+ : les communes intéressées sont représentées dans la carte suivante:



- Objectif 2 (bleu), Phasing out (jaune) : les communes de la Vallée d'Aoste intéressées sont représentées dans la carte suivante:



- L'Objectif 3 concerne toute la Région autonome de la Vallée d'Aoste.

## 2 – Fiche de description de la ressource

### Présentation de la ressource concernée par le projet

#### Description de la (des) ressource(s)

✘ **Type de ressource et description ; bref historique de la ressource et sa gestion avant le début du projet étudié**

Historiquement le bétail pendant l'été à toujours été amené en haute montagne, le territoire résultait comme ça naturellement aménagé. Au cours des années beaucoup d'éleveurs ont commencé ne plus transhumé à cause des difficiles conditions de vie à la montagne ; par conséquent une partie des territoires d'haute montagne ont été longtemps abandonnés. A partir de 1984 jusqu'au 2000 une loi régionale (LR 30) a soutenu les agriculteurs qui voulaient récupérer les alpages. A partir de l'an 2001 a démarré la mesure étudiée, cette mesure a permis d'un coté de programmer et gérer d'une façon intégrée les interventions à travers un système d'avis de concours (avant on travaillait avec un système de guichet), de l'autre de soutenir la conservation du paysage d'une façon prioritaire (avant l'objectif n'était que la rationalisation de l'activité agricole).

✘ **Principales qualités de la ressource**

L'environnement d'haute montagne est caractérisé par :

- point de vue agricole : pâturages de plus haute qualité et par séquent meilleur lait et meilleure Fontina (produit AOP et principale production de l'agriculture valdôtaine)
- Point de vue écologique : éloignement par rapport aux centres habités et industriels donc développement d'une flore et d'une faune caractéristiques
- Point de vue hydrogéologique : risques naturels en absence d'un bon aménagement du territoire et des pâturages

✘ **Spécificité, lien au territoire :**

- **Aire d'observation/ développement** : tous les territoires où il n'y a pas de mécanisation, de fertirrigation...puisque il n'y a pas une viabilité adaptée donc seul le pâturage est possible. Dans la Haute/Moyenne Vallée c'est normalement au dessus de 1600 m dans la Basse Vallée au dessus de 1300-1400 m
- **Peut-on la trouver ailleurs ?** (en quoi est-elle unique, rare, spécifique) : paysage caractéristique des Alpes en terme de morphologie, flore et faune

✘ **La ressource est-elle protégée par des lois de l'UE (Natura 2000...) ou international (patrimoine mondial de l'UNESCO...), appartient à une liste spécifique ou bénéficie t-elle d'une marque privée?** Une partie du territoire d'haute montagne valdôtain est protégé en tant que faisant partie d'un Parc national, régional ou des réserves naturelles.

✘ **Qui possède la ressource (propriété)** En partie ce sont des propriétés privées et en partie c'est un domaine public.

**Liens de la (des) ressource(s) avec le territoire local**

- ✘ **Composante économique : (liée au tourisme, aux activités sportives, à l'industrie...). Veuillez décrire et fournir des chiffres si possible.**  
Une bonne gestion du territoire de montagne permet la production de lait et Fontina de qualité ; du point de vue touristique une aire bien aménagée est une attraction pour les touristes.
- ✘ **Composante sociale : (incidence indirecte sur l'emploi, la diversification des activités pour les populations locales, amélioration de la qualité de vie des populations locales)**  
Maintenir l'agriculture signifie maintenir des emplois dans le secteur agricole ; l'intervention étudiée permet en effet d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs à la montagne pendant l'été donc on les stimule à continuer leurs activités agricoles qui indirectement garantissent l'entretien de territoires souvent abruptes que seraient très difficile à gérer d'autre façon.
- ✘ **Composante environnementale : (forme des habitats pour des espèces locales, prévention contre les risques...)**  
L'entretien des territoires de montagne permet de maintenir les conditions nécessaires pour la survie d'espèces locales et réduit aussi les risques d'éboulements.
- ✘ **Composante culturelle : (appartient à l'imaginaire collectif, essentiel pour le maintien de l'identité locale de la population)**  
La montée (inarpa) e la descente (desarpa) du bétail à haute altitude font partie depuis toujours de la tradition paysanne valdôtaines, même d'un point de vue culturel c'est important de ne pas perdre les spécificités de cette pratique. La montée (inarpa) et la descente (desarpa) du bétail sont une occasion de fête pour les agriculteurs: un vrais rituel s'est développée au cours des siècles, s'est donc très important de maintenir cette tradition aussi d'un point de vue historique-culturel et pas seulement agricole.

**3 – Fiche de description du projet**

**Contexte (rapide): l'organisation des porteurs de projet, des partenaires et de l'environnement du projet**

**✘ Veuillez fournir un schéma ou diagramme montrant la gestion et le contrôle du projet**

Le projet étudié est l'action I.A.1.2 (Construction, restructuration et élargissement des alpages) de la mesure I.A.1 de l'axe I des aides d'états.

Toutes les activités du projet sont gérées directement par l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources Naturelles.

Les bénéficiaires du projet doivent respecter les étapes suivantes :

<b>Etape</b>	<b>Description</b>
Recueil des informations et des modèles pour demander un avis technique sur l'avant projet	Les sujets bénéficiaires de la mesure peuvent demander toutes les informations et les modèles au bureau Bâtiments ruraux de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles pendant toute l'année (chaque jour).
Présentation du modèle d'avis technique sur l'avant projet	Pendant toute l'année les bénéficiaires peuvent consigner au bureau responsable de la mesure (bureau Bâtiments ruraux) le modèle et la documentation pour demander un avis technique sur l'avant projet.
Avis technique sur l'avant projet	Une commission de techniciens de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles chaque mois se réunit pour évaluer les avant projets et donner un avis technique.
Permis de construire	Après avoir obtenu un avis technique positif sur l'avant projet le bénéficiaire doit obtenir toutes les autres autorisations nécessaires pour obtenir le permis de construire.
Requête de financement	Après avoir obtenu le permis de construire le bénéficiaire doit présenter une requête de financement, la période pour présenter cette requête est limitée, normalement ce sont les derniers trois mois de l'année.
Evaluation des requêtes de financement	Une commission technique qui se réunit une fois par an évalue selon des priorités fixées les requêtes et produit une liste des dossiers à financer. La commission technique est composée par des membres internes de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles avec des différentes compétences : un dirigeant, un technicien d'instruction, trois techniciens et un ingénieur agronome.
Contrôle des travaux et affectation de la subvention	Pendant les travaux les techniciens contrôlent l'avancement des travaux et sur la base d'estimation en cours d'œuvre sur les temps de réalisation, ils payent en plusieurs tranches les travaux réalisés.
Contrôle du respect des limitations du financement	Pendant 15 ans le bénéficiaire doit employer l'entreprise pour les activités prévues dans le projet financé, les techniciens de l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles à travers un programme de tirage au sort font des contrôles casuels pour vérifier ce respect.
Contrôle du respect des limitations prévues par les Plans d'aménagement	A la fin des limitations prévues par l'aide financier, les bâtiments sont soumis aux limitations prévues par les Plans d'aménagement (en genre c'est impossible de changer la destination de ces immeubles)

- ✘ Description du **projet** :
  - **Description de l'activité/ service** : l'action prévoit plusieurs activités, dans cet étude on analysera le financement pour la construction, la restructuration, la modernisation et la récupération des alpages utilisés pendant l'été pour la transhumance du bétail au pâturage d'haute montagne, tel que pratique traditionnelle de la zootechnie valdôtaine
  - **Etendue du projet (en termes de zone et de thème)** : le financement s'adresse à tous les propriétaires des bâtiments de la Région (privé et public); les titulaires d'entreprise peuvent bénéficier des aides seulement pour petits travaux d'aménagement d'intérieurs
  - **Description de la méthode utilisée et raisons de sa sélection par les acteurs de terrain** : (voir tableau de gestion et contrôle du projet)
  
- ✘ Description des '**acteurs principaux**' du projet :
  - **Nom de la structure** : Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles
  - **Qui sont les porteurs de projet et les partenaires (agriculteurs, propriétaires terriens, association, autorité publique, autres....)**  
l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles est le porteur de projet tout seul et les propriétaires conducteurs et/ou titulaires de entreprise alpage sont les bénéficiaires et en même temps partenaires au sens ou ils contribuent avec un autofinancement dans une action qui a comme objectif l'entretien du territoire et pas l'augmentation de la production
  - **Statut de la structure (association, société, ...). S'agit-il d'une structure commerciale ou non commerciale ?** C'est une collectivité locale, il s'agit d'une structure non commerciale
  - **Date de création** 1948
  - **Objet (Mission, finalités de la structure, but poursuivi)**  
Département de l'agriculture
    - Coordonne les rapports avec le Ministère des politiques agricoles et avec l'Union européenne
    - Gère le système des entreprises agricoles (y compris le carnet de bord des exploitations et la cartographie pédologique) et procède au contrôle et au suivi des règlements communautaires
    - S'occupe de la gestion administrative et comptable du personnel recruté au sens de la convention collective des travailleurs agricoles
    - Dirige le périodique "L'informateur agricole"Département des ressources naturelles et du Corps forestiers
    - Assure la gestion administrative et comptable des opérateurs forestiers
    - Gère les missions spéciales
    - Organise et gère toutes les activités du Corps forestier valdôtain, dans le cadre des compétences attribuées au dit corps au sens des dispositions nationales et régionales en vigueur
    - Diffuse les informations relatives à son action et veille à l'information et à la sensibilisation du public dans plusieurs domaines : forêts, incendies, flore, faune, minéraux, parcs, espaces naturels protégés et jardins botaniques alpins
    - Gère les procédures d'attribution des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services du Département
    - Diffuse les informations relatives à son action et veille à l'information et à la sensibilisation du public dans plusieurs domaines : forêts,

- incendies, flore, faune, minéraux, parcs, espaces naturels protégés et jardins botaniques alpins
  - Procède au contrôle préalable de légalité sur les actes du Consortium régional pour la protection, la promotion et la pratique de la pêche, du Comité régional de la gestion de la chasse et de l'établissement gestionnaire du Parc naturel du Mont-Avic
  - Pourvoit au contrôle préventif de légalité sur les actes du Consortium régional pour la protection, la promotion et la pratique de la pêche et ceux du Comité régional de la gestion de la chasse
  - o **Budget général de la structure (de l'organisation) : 172.336.643,93 €**
- ✘ **Passé opérationnel et stratégique du développement du projet:**
- o **Facteurs à l'origine du projet :** la vie en haute montagne et dans les alpages en particulier au cours des années est devenue toujours plus difficile et les différences en terme de commodité avec la vie dans les villages sont augmentées. De toute façon seul l'agriculteur peut entretenir les abrupts terrains de l'haute montagne, ce serait très difficile d'imaginer un service public pour l'entretien de ces territoires difficile à travailler puisque difficilement on peut les atteindre. C'est dans ce contexte que l'Assessorat de l'agriculture et des ressources naturelles a voulu améliorer les conditions de travail et de vie domestique pendant les mois en haute montagne pour que les agriculteurs choisissent de ne pas abandonner la montagne. De plus les nouvelles exigences dans le domaine du bien-être animaux et de la protection de l'environnement et du paysage à favoriser le développement de ce projet.
  - o **Les facteurs clés de la progression du projet**
    - Volonté et nécessité de la part des agriculteurs de poursuivre l'activité en alpage
    - Disponibilité financière pour cette mesure
  - o **Y a-t-il eu des repositionnements ou des changements et quels en sont les raisons ?**

Par rapport au début du projet il y a eu un changement technique : à moitié du parcours les prix ont été revus puisque le marché avait beaucoup changé, surtout pour ce qui concerne le fer.
  - o **Y a-t-il eu des augmentations ou intégration d'autres acteurs de l'espace rural ou de communautés ? Comment ceci a-t-il été géré ?**

Non
- ✘ **Quelles sont les difficultés, liées au contexte, rencontrées par les porteurs de projet ?**
- o **Conflits d'intérêt avec d'autres bénéficiaires** Non
  - o **Manque de financement** Non, l'administration a beaucoup cru dans ce projet comme ça beaucoup d'argent a été dédié à cette mesure ; jusqu'à présent toutes les requêtes ont été financées.
  - o **Manque d'engagement commun des parties prenantes locales (population, PME, entreprises de tourisme...)** Non
  - o **Pression externe de la part des entreprises ou du secteur publique** Non
  - o **Autres : Oui:**
    - difficulté à évaluer les requêtes de financement pour la construction d'une nouvelle structure dans les cas où le même

propriétaire dans la même zone avait une vieille structure qui pouvait être restauré.

- Difficulté d'action dans les cas où il y avait des problèmes de cohérence entre les différentes lois : par exemple entre le Plan d'urbanisme et le Plan Territorial Paysager.
- Difficultés pour les bénéficiaires à repérer des entreprises disponibles à travailler en haute montagne.

**Certaines de ces difficultés sont-elles liées à la situation en montagne ?** Seul les difficultés des bénéficiaires à repérer des entreprises disponibles à travailler en haute montagne.

✘ **Atouts rencontrés liés au contexte**

- **Autres...** Le projet concerne quelque chose dont les agriculteurs avaient besoin, la modernisation des alpages était déjà prévue puisque l'alpage est fondamental dans l'économie rurale valdôtaine étant que le produit principal (Fontina DOP) nécessite du lait produit à la montagne. De plus en absence d'alpages pendant l'été on ne pourrait pas exploiter les territoires les plus étendus, c'est-à-dire cela au dessus de 1300 mètres et les vaches, même en été, devraient se nourrir dans les pâturages de basse altitude et il n'y aurait plus assez de foin local pour l'hiver.  
L'application du projet a été plus facile puisqu'en haute montagne la parcellisation n'a pas encore eu lieu.

**Certains de ces atouts sont-ils liés à la situation en montagne ?** Oui, tous.

**Contenu du projet :**

✘ **Objectifs généraux :**

**Les objectifs de la mesure qui se réfère à l'action étudiés sont :**

- **Objectif opérationnel :** intervention sur les structures et infrastructures, compris l'adaptation hygiénique et sanitaire et le bien-être des animaux ; améliorer la gestion des pâturages et augmenter la disponibilité de fourrage local
- **Objectif spécifiques :** améliorer et rationaliser les structures des entreprises, maintenir les alpages
- **Objectif globaux :** augmenter la compétitivité des entreprises et augmenter le revenu des agriculteurs

**Les objectifs du projet sont-ils clairement définis par les porteurs du projet ?** Les objectifs sont définis dans le texte de description de la mesure.

✘ **Objectifs opérationnels : moyens mis en œuvre en matière de :**

**Quelles sont les actions concrètes que les porteurs de projet ont décidé de mettre en œuvre ? (en lien avec les besoins de faire du projet un succès)**

- **Développement d'une approche multisectorielle (intégration d'acteurs de différents domaines)** la mesure est strictement liée à d'autres mesures de gestion de l'espace d'haute montagne, en particulier pour obtenir les contributions pour l'irrigation, l'entretien des chemins... c'est nécessaire que ces interventions soient fonctionnelle à l'alpage
- **Gestion de la qualité ou amélioration de la qualité de la ressource**  
Indirectement : la mesure étudiée permet de maintenir l'agriculture en haute montagne donc de continuer à gérer le territoire de façon durable

- **Protection juridique** Non
- **Communication, amélioration du marketing (dont sensibilisation auprès des touristes, de la population locale...)** En 2001 le projet à été présenté à tous les techniciens de la Région et à toutes les administrations locales donc toutes les personnes intéressées ont eu l'opportunité de connaître cet instrument. De plus les avis de concours sont publiés sur la presse locale et sur le site web de l'administration régionale

## 4 – Cadre politique et intervention publique

### 4.1 – Cadre politique sui affecte le projet

#### ✘ Niveau de l'Union européenne :

- **Nom/ numéro de la législation/ norme et les mesures qui ont une incidence sur le projet**
  - Art 4.1.2.2 « Conservation et gestion des paysages traditionnels » des orientations communautaires pour les aides d'état dans le secteur agricole (2000/C 28/02 du 01/01/2000).
  - Règlement communautaire 1257/99 « Soutien au développement rural de la part du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) », article 17 (Définition de zone défavorisées).
  - Directive communautaire 629/1991 sur le bien-être animaux.

#### ✘ Niveau national et de l'Etat :

- **Nom/ numéro de la législation/ norme et les mesures qui ont une incidence sur le projet**  
« Loi Galasso » n° 431/1985 (Défini qu'au dessous de 1600 m pour chaque intervention est nécessaire l'avis de la surintendance).

#### ✘ Niveau régional/ local :

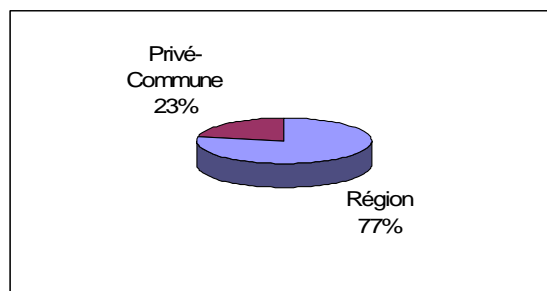
- **Nom/ numéro de la législation/ norme et les mesures qui ont une incidence sur le projet**
  - Loi Régionale n°11/1998 «Dispositions en matière d'urbanisme et de planification territoriale en Vallée d'Aoste ».
  - Plan de développement rural 2000-2006 (Aides d'état).
  - Plan Territorial Paysager.

### 4.2 – Bilan financier

Parts des différentes aides et de l'autofinancement (données si possible sur plusieurs années).

	Collectivités territoriales					Autofinancement	
	Europe	Nuts 1	Nuts 2	Nuts 3	Nuts 4	Nuts 5	Privé/Commune
Montants (€)			38.900.000				11.300.000
Part (%)							

Les Bénéficiaire peuvent choisir entre deux formule : financement à fond perdu du 75% et 25% autofinancement ou bien financement à fond perdu du 65% et un prêt pour le 35%.



#### 4.3 – Type de soutien

✘ **Quelles sont les actions concrètes soutenues ?**

Distribution d'information et des modèles pour la requête d'un avis technique sur l'avant-projet, avis technique sur l'avant-projet, évaluation des requêtes de financement, contrôle des travaux et affectation de la subvention, contrôle du respect des limitations du financement.

✘ **Quel est le type d'intervention ?**

L'aide est de type financier, la mesure finance les interventions sur les structures et les infrastructures avec l'objectif de garantir la gestion du territoire de montagne à travers l'agriculture.

L'intervention propose deux solutions : un financement à fond perdu et un prêt.

Le financement est un investissement pour permettre que les territoires de haute montagne continue être aménagés et utilisés.

✘ **Quel sont les bénéficiaires directs ?**

Les bénéficiaires directs sont tous les propriétaires conducteurs et/ou titulaire d'entreprise alpage de la Région (privé et public) ; une bonne partie des interventions ont été faites sur des alpages de propriété des Communes.

#### 5 – Aspects innovants

**Y a-t-il un aspect innovant dans la conception de cette gouvernance de l'espace rural ? Si oui, veuillez la décrire et identifier où ceci diffère d'autres méthodes et activités et pourquoi cette innovation a été possible.**

L'aspect innovant est que, à travers les structures et les infrastructures, on favorise la poursuite du pâturage de montagne qui est important et nécessaire pour une Région où la plus part des pâturages sont d'haute montagne et où le fourrage ne suffirait pas pour toute l'année sans cette pratique. L'innovation est de considérer les alpages comme un élément de sauvegarde du paysage et pas seulement comme un élément architectonique, pour cette raison les critères d'évaluation se base aussi sur le rapport avec le territoire (OCB...) et pas seulement sur les aspects architectoniques.

**6 – Evaluation des résultats locaux de l'activité**

**6.1- Efficacité du projet**

✘ **Les objectifs du projet prévus ont-ils été atteints ?**

Objectifs	Réponse
Intervention sur les structures et infrastructures, compris l'adaptation hygiénique et sanitaire e le bien-être des animaux ; améliorer la gestion des pâturages et augmenter la disponibilité de fourrage local	Oui, en 6 ans il y a eu 6 avis de concours et 180 interventions sur une surface totale des bâtiments d'environ 40.000 m <sup>2</sup>

✘ **Y a-t-il eu des objectifs non prévus à l'origine qui ont été atteints ?** Non

✘ **Environnement du projet :**

- Y a-t-il eu des facteurs liés à l'environnement qui ont empêchés la réalisation des objectifs ? Non
- Y a-t-il d'autres politiques ou réglementations (politiques nationales...) qui ont un effet défavorable pour la réalisation des objectifs ? Non

**Efficacité : BONNE**

**6.2 - Raisons de la réussite/ échec**

✘ **Raisons politiques, pourquoi et propositions pour amélioration**

- **Politiques adaptées/ pas adaptées (à la gestion de la ressource, à la situation montagnarde, à quel niveau ?)** Adaptée à tous les niveaux
- **Subventions étaient suffisantes/ pas suffisantes** Suffisantes
- **La nature de l'aide (pour l'investissement, l'animation...) était-elle adaptée ?** Au cours des années on c'est aperçu qu'un financement à fond perdu très haut (75%) a contribué à la construction d'œuvres même trop coûteuses en considérant que ces structures sont utilisées que pendant quelques mois par an
- **Les moyens d'intervention étaient-ils adaptés/ pas adaptés** Oui, quand même une intégration serait nécessaire, c'est-à-dire prévoir la mise en valeur des vieux bâtiments au cas où le bénéficiaire choisisse de construire un nouveau bâtiment localisé de façon différente par rapport au vieux

✘ **Raisons de gouvernance locale :**

- **Organisation bien adapté/ pas adapté aux attentes des acteurs locaux, politiciens et citoyens** Adapté
- **Organisation trop légère/ trop lourde pour une prise de décision pertinente et rapide et pour faire des propositions stratégiques** Juste
- **Difficultés à générés les intérêts divergents** Non
- **Partage des fonds mis à disposition entre les différentes activités du projet n'est pas adapté aux objectifs de chacune d'elle** Non

✘ **Mise en œuvre locale et raisons liées à la réalisation**

- **Partie prenantes et partenaires – un mélange juste ou mal adapté**  
Peut-être il serait nécessaire un pourcentage plus haut de autofinancement pour responsabiliser encore plus les bénéficiaires.
- **Calendrier adapté ou non** Oui, merci au système d'appel on à pu programmer les interventions.
- **Echelle d'intervention/ du projet – trop large/ trop restreinte** Juste
- **Etendue et éventail de l'activité – trop large/ trop spécifique** Juste
- **Est-ce que la réalisation a fait ce qui était attendu ?** Oui
- **Autres raisons ?**

<b>Annexe</b>
---------------

En annexe 5 exemples d'intervention.

## Valcornière – Bionaz



<b>Sujet bénéficiaire</b>	Privé
<b>Caractéristique agricole</b>	Bétail : 49 UBA + annexe Surface utile : 70 ha
<b>Objet de l'intervention</b>	Restructuration
<b>Localisation de l'intervention</b>	Valcornière
<b>Année de réalisation</b>	2005
<b>m<sup>2</sup> objet de l'intervention</b>	350 m <sup>2</sup>
<b>Prêt</b>	/
<b>Financement à fond perdu</b>	302.775 €
<b>Autofinancement</b>	100.925 €

## Alpeysau – Oyace



Sujet bénéficiaire	Commune
<p><b>Caractéristique agricole</b></p>	<p>Bétail : 74 UBA + annexe                      Surface utile : 73 ha pâturage                      433 autres surfaces                      Pas de viabilité</p>
<p><b>Objet de l'intervention</b></p>	<p>Reconstruction</p>
<p><b>Localisation de l'intervention</b></p>	<p>Alpeysau</p>
<p><b>Année de réalisation</b></p>	<p>2005</p>
<p><b>m<sup>2</sup> objet de l'intervention</b></p>	<p>622 m<sup>2</sup></p>
<p><b>Prêt</b></p>	<p>/</p>
<p><b>Financement à fond perdu</b></p>	<p>554.925 €</p>
<p><b>Autofinancement</b></p>	<p>184.975 €</p>

## Retempio – Pontboset



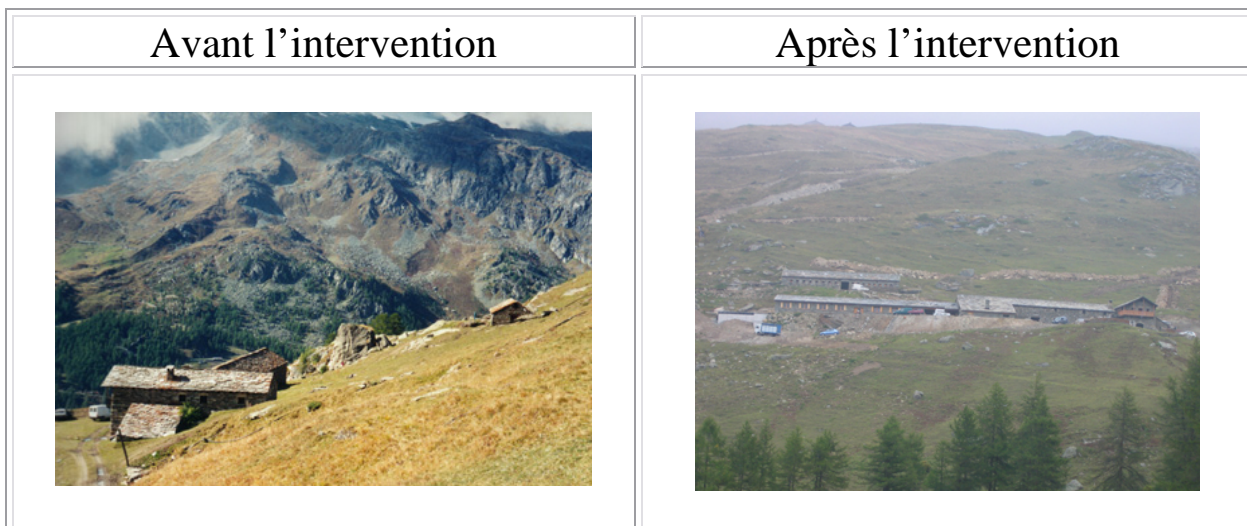
<b>Sujet bénéficiaire</b>	Commune
<b>Caractéristique agricole</b>	Bétail : 30 UBA + annexe Surface utile : 98 ha pâturage Pas de viabilité
<b>Objet de l'intervention</b>	Restructuration
<b>Localisation de l'intervention</b>	Retempio
<b>Année de réalisation</b>	2006
<b>m<sup>2</sup> objet de l'intervention</b>	370 m <sup>2</sup>
<b>Prêt</b>	213.080 €
<b>Financement à fond perdu</b>	395.720 €
<b>Autofinancement</b>	/

## Ourty – Champorcher

Avant l'intervention	Après l'intervention
	

<b>Sujet bénéficiaire</b>	Privé (Société simple, gestion de l'entreprise au niveau familial avec un dépendant)
<b>Caractéristique agricole</b>	Bétail : 40 UBA + annexe Surface utile : 45 ha Pas de viabilité
<b>Objet de l'intervention</b>	Restructuration
<b>Localisation de l'intervention</b>	Vallon Alleigne
<b>Année de réalisation</b>	2004
<b>m<sup>2</sup> objet de l'intervention</b>	362 m <sup>2</sup>
<b>Prêt</b>	/
<b>Financement à fond perdu</b>	395.720 €
<b>Autofinancement</b>	139.550

## Le Bois – Valgrisenche



<b>Sujet bénéficiaire</b>	Privé
<b>Caractéristique agricole</b>	Bétail : 160 UBA + annexe Surface utile : 180 ha pâturage 320 autres surfaces
<b>Objet de l'intervention</b>	½ Restructuration + ½ Nouveau
<b>Localisation de l'intervention</b>	Le Bois
<b>Année de réalisation</b>	2005
<b>m<sup>2</sup> objet de l'intervention</b>	980 m <sup>2</sup>
<b>Prêt</b>	/
<b>Financement à fond perdu</b>	474.600 €
<b>Autofinancement</b>	158.200